

Un schéma directeur d'assainissement, est un document présentant par secteur géographique les filières d'assainissement non collectif (tranchées d'infiltration, tertre, lit d'épandage,...) adaptées à la nature des terrains rencontrés.

En effet, chaque filière répond à des critères d'implantation bien précis et fixés par la réglementation. Les contraintes telles que la hauteur de la nappe, la perméabilité du sol et la surface disponible ont un impact sur le choix et le dimensionnement de la filière à mettre en place.

Les secteurs étudiés pour la réalisation de ce schéma directeur sont les quartiers non desservis à ce jour par le réseau d'assainissement collectif communément appelé "tout à l'égout"

Les filières d'assainissement indiquées par ce schéma ont été définies sur la base d'investigations de terrain (sondages de sol, test de perméabilité) réalisées en période de nappe haute, soit la période la plus défavorable pour le fonctionnement d'un assainissement non collectif.

Les résultats des sondages de sol indiquent la hauteur de la nappe et le type de sol rencontré (sable, alios, argile, ...)

Les résultats des tests de perméabilité indiquent la capacité d'infiltration des terrains (perméabilité)

L'ensemble de ces éléments permet au SPANC d'instruire avec précision les nouvelles demandes d'installations d'assainissement non collectif (installations neuves ou réhabilitées).